

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 388 portant changement d'appellation du Service des Postes et Télégraphes.

n° 388

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 avril 1952

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro  
1 mai 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 162 du 3 septembre 1907, portant promulgation dans la Colonie des lois, décret et décisions concernant l'organisation du Service postal

**Vu** l'arrêté n° 163 du 3 septembre 1907, portant organisation du Service des Postes et Télégraphes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

L'article 1er de l'arrêté n° 163 du 3 septembre 1907 susvisé est modifié et complété comme suit : Il est institué en Côte Française des Somalis un Service des Postes et Télécommunications qui effectuera toutes les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur. N. SADOUL.**